

Waterloo

Une partie de la chaussée Bara provisoirement à sens unique

La création d'une nouvelle voie cyclo-piétonne nécessitera la fermeture d'un sens de circulation, entre le chemin des Noces et le boulevard de la Cense. Le début du chantier est programmé ce lundi 21 octobre.

Lifting en vue pour une partie des abords de la chaussée Bara, du côté des habitations. À partir du 21 octobre, ils seront totalement réhabilités entre le rond-point du Macadam (chemin des Noces) et celui de la Souveraine (boulevard de la Cense). Au programme : le remplacement de l'actuelle piste cyclable en béton par une voie cyclo-piétonne en site propre, la création d'une traversée piétonne et cycliste au niveau du rond-point du Macadam, mais aussi la finalisation de l'égouttage sur ce tronçon et le remblayage du fossé existant. Ceci mettra notamment fin à la problématique de maintenance de celui-ci.

Ces travaux, dont le coût s'élève à 740 000€, sont pilotés par la Commune de Waterloo. Ils sont partiellement subsidiés par la Province du Brabant wallon pour la partie voirie et par la SPGE (Société Publique de la Gestion de l'Eau) pour l'égouttage.

Favoriser les déplacements "doux"

Compte tenu des aléas climatiques et des congés, le chantier devrait être terminé pour le printemps. Jusque-là, la circulation devra être interdite dans le sens est > ouest, soit du chemin des Noces vers le boulevard de la Cense. Cette situation est indispensable au bon déroulement du chantier et à la sécurité, tant des ouvriers que des usagers de la route. Une déviation sera installée depuis la chaussée de Bruxelles vers les boulevards Henri Rolin et de la Cense pour rejoindre la chaussée Bara (voir plan).

Dans un second temps, une haie, destinée à marquer la séparation entre la chaussée et la nouvelle piste, sera plantée. Cette étape sera planifiée en fonction de l'avancement des travaux. Mais il est indéniable qu'à l'issue de cette période, la qualité des déplacements piétons et cyclistes seront durablement améliorés et sécurisés dans ce quartier.



Pourquoi une piste cyclo-piétonne ?

Aujourd'hui, aucun trottoir n'existe sur cette portion de la chaussée Bara. Il était donc plus judicieux de combiner sa construction au renouvellement de la piste cyclable existante, plutôt que de traiter chacun de ces espaces séparément. En vertu du code de la route, une piste cyclo-piétonne de 2,50m de large peut, en outre, être prise à double sens. Cette façon de procéder permet donc de réduire les coûts et les délais de chantiers, en évitant de devoir réaliser une deuxième piste cyclable de l'autre côté de la chaussée (c'est-à-dire le long des champs), située sur le territoire de Braine-l'Alleud.